

HM

&

Hommes & Métiers

LE MAGAZINE DE VOTRE CHAMBRE
DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

N°246 - NOVEMBRE 2010 - 0,46 €

Dossier

ACCESSIBILITÉ :
UN ENJEU POUR
LE FUTUR, UN MARCHÉ
POUR LES ARTISANS

Métier

PLÂTRIER-PLAQUISTE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle

PROFESSIONNELS

Avec Fidélis Pro, votre fidélité est récompensée

Jusqu'à

3,76%*

taux et capital garantis

**Compte à terme
Fidélis Pro 5 ans**

**Soit une
rémunération
progressive
pouvant atteindre**

7%***

www.bplc.fr

0 890 90 90 90⁽¹⁾

**BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE**



Banque et populaire à la fois.

* Taux actuariel annuel moyen brut. Fidélis PRO est un Compte à Terme réservé aux personnes physiques agissant pour des besoins professionnels ou personnes morales, sociétaires de la banque, offrant un taux de rémunération progressif et des intérêts versés tous les 6 mois.

** La rémunération peut atteindre jusqu'à 7 % brut les 6 derniers mois pour un Compte à Terme Fidélis PRO 5 ans. Soit au terme des 5 ans, un taux actuariel annuel moyen de 3,763 % avant fiscalité et prélèvements sociaux. Si le remboursement du Compte à Terme intervient avant le terme du 1^{er} palier (entre 1 et 6 mois) le taux de rémunération sera réduit. Taux brut en vigueur au 01/08/2010. Voir conditions en agences. Conditions valables jusqu'au 31/12/2010.

(1) 0,12 €/mn - attente gratuite depuis un poste fixe - Banque Populaire Lorraine Champagne, société anonyme coopérative à capital variable - 3 rue François de Curel - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - ORIAS N° 07 005 127.

Actualité _

- 5 Stars & Métiers 2010 : une promotion très diversifiée
- 6 Artisans : anticipez votre transmission
- 7 Meilleurs espoirs féminin et masculin



© CMA57

- 7 Éco-construction : la CMA 57 et le CG 57 mobilisent les acteurs du bâtiment
- 9 Enquête H&M : des résultats encourageants

Dossier _



© Fotolia.fr - Franz Pflueg

L'accessibilité : un enjeu pour le futur, un marché pour les artisans
La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances exprime le principe « d'accès à tout pour tous ». Une loi qui crée de nouvelles obligations mais qui ouvre également de nouveaux marchés.

10 à 13

Crédit couverture : © Clara Dinand - Fotolia.com



Magazine édité par l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges-Épinal. Rédacteurs en chef : I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - T. LATARCHE - A. MESSENET. Rédaction graphique : Pixel Image - Metz. Conception et réalisation : TEMA | presse - Metz. Dépôt légal : N° 1.042 - Novembre 2010. ISSN 2104-4325. Impression : Groupe Socosprint imprimeurs / 88000 Épinal - Certifiée PEFC CTP/1-013. Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.



Éditorial

Capitaliser et construire...

Dans le contexte délicat que connaissent les entreprises, l'essentiel est de mobiliser toutes les énergies pour œuvrer collectivement au service du développement économique et social de notre territoire. C'est la raison pour laquelle il y a quelques mois, j'ai pris la décision de réunir autour d'un même projet toutes les composantes de l'artisanat mosellan. C'est donc une liste d'union qui s'est présentée à vous pour l'élection de vos représentants au sein de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat et, à l'issue du scrutin, les nouveaux élus ont décidé de me confier la Présidence de la compagnie consulaire.

Je suis conscient de l'importante charge qui m'a été confiée et je peux vous assurer que je ferai tout pour défendre les intérêts de tous les artisans de la Moselle, pour les représenter au mieux et pour faire en sorte que notre établissement public leur garantisse des services de qualité.

Ce n'est pas une tâche aisée, mais je vais l'accomplir avec passion et détermination, pour servir un secteur qui me tient à cœur comme à vous tous.

Notre action s'inscrit dans le prolongement des mandatures précédentes, car nous devons capitaliser l'extraordinaire travail réalisé par nos prédécesseurs, sous l'impulsion du Président sortant, Pierre Streiff, que je remercie ici publiquement pour son engagement et pour son action remarquable au service de l'artisanat mosellan.

Mon équipe va se mettre au travail pour préparer l'avenir. Nous allons étudier toutes les données recueillies au cours de plusieurs enquêtes réalisées auprès des artisans et bâtir un programme d'actions qui répondra à vos attentes et à vos besoins. Nous respecterons les engagements que nous avons pris devant vous en :

- renforçant la qualité et la proximité de service de la Compagnie pour tous les artisans,
- défendant vos intérêts à chaque fois qu'ils seront menacés, en soutenant votre développement et en assurant la promotion du secteur,
- préparant l'avenir par la formation qui restera une priorité absolue de notre Compagnie,
- mettant en œuvre ce programme tout en veillant à ce que la rigueur administrative et financière engagée au sein de nos services soit poursuivie.

Vous pourrez compter sur moi et toute mon équipe pour faire entendre la voix de l'artisanat et pour faire de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle votre meilleur outil pour construire le futur de vos entreprises.

Christian Nosal
Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Moselle



© Fotolia.fr - Natali_Luo

Métier _

- 14 **Plâtrier plaquiste : la passion du bel ouvrage**
Difficile de présenter le métier de plâtrier sans évoquer celui de plaquiste. Le premier travaille à partir de la poudre de plâtre diluée dans de l'eau et le deuxième assure le montage de systèmes constructifs. Les deux travaillent le plâtre, l'un à partir d'une technique humide, l'autre d'une technique sèche.

Repères _

- 17 **Paroles d'expert : EIRL, protégez votre patrimoine personnel**
- 17 **Les boulangers se mobilisent pour la prévention et le dépistage du cancer du sein**
- 18 **Une web TV pour valoriser l'offre de services des CMA**



- 18 **La recette du chef**
- 18 **On a lu...**





NOUVEAU NISSAN NV200 élu « International Van of the year 2010* »

Mettez-vous au volant de la nouveauté. Le Nissan NV200 est un nouveau concept de fourgon compact (longueur 4,4m) qui vous propose un volume de chargement surprenant de 4,2 m³. L'excellent niveau de confort de sa cabine et ses nombreux rangements en font votre partenaire idéal au quotidien. Avec le nouveau Nissan NV200, vous êtes en route vers de nouveaux business.

*Élu par un jury européen de journalistes en presse spécialisée.
Modèle présenté : NV200 fourgon finition Acenta avec options.

www.nissan-NV200.fr

MILLAUTO METZ
NISSAN WOIPPY

76 Route de Thionville **03 87 30 00 31**

Votre distributeur
et réparateur agréé
Exclusif Nissan
Une concession du



SHIFT_the way you move
AUTREMENT_mobile.

Stars & Métiers 2010

Une promotion très **DIVERSIFIÉE**

Mardi 5 octobre, la BPLC et la CMA 57 ont récompensé dans la Salle Braun à Metz les lauréats départementaux du Trophée national Stars & Métiers 2010. Un événement organisé tout d'abord dans chaque région par la Banque Populaire, avant la cérémonie finale qui se déroulera à Paris en décembre prochain.

Quatre artisans ont été récompensés :

■ **Hervé Vuillaume** - Espace Lumière Solatube - Laquenexy (Catégorie Innovation technologique).



Cinq artisans et un apprenti constituent la promotion 2010 du TROPHÉE DÉPARTEMENTAL STARS ET MÉTIERS.

■ **Jean-Luc et Olivier Sornette** - Sornette Agencement - Metz (Catégorie Dynamique commerciale).

■ **Guy Zins** - Steeltech - Sarreguemines (Catégorie Ressources humaines).

■ **Démétrio Foro** - Moselle

Photogravure - Sarrebourg (Catégorie Stratégie globale d'innovation).

Un trophée Coup de cœur a ensuite été remis à Chantal Zugler de l'Atelier Enseignes de Marly, ainsi qu'une récompense à un apprenti particulièrement méritant : Nicolas Hullar, en Brevet professionnel Boulanger au CFA Camille Weiss de Forbach. Une façon de rappeler que les apprentis d'aujourd'hui sont les chefs d'entreprise de demain.

Toutes nos félicitations aux entreprises lauréates et à leurs salariés.

Initiative

Mesdames, lancez-vous dans l'artisanat !

La 75^e Foire Internationale de Metz a été l'occasion pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle de mettre les femmes à l'honneur avec, en point d'orgue, une journée qui leur fut entièrement dédiée le jeudi 7 octobre. Une opération qui s'inscrivait dans le cadre de la campagne « Mesdames, lancez-vous dans l'artisanat ! », initiée par la CMA 57 avec la Société Générale et la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité. Elles s'appellent Nicole, Éva, Jenny, France ou encore Carine, et ont un point commun, à savoir être dirigeantes d'une entreprise artisanale. Présentes au cours des onze jours de la Foire, elles ont permis de démontrer que si, il y a encore peu, l'artisanat semblait être un secteur réservé à la gente masculine, les choses ont aujourd'hui beaucoup évolué. Mieux, les femmes constituent un espoir pour l'artisanat mosellan qui sera confronté d'ici à 2020 à la nécessité de trouver des repreneurs à près de 40 % de ses 15 000 entreprises. L'idée de conjuguer l'artisanat au féminin n'est donc plus une simple vue de l'esprit, un concept à la mode, mais bel et bien une nécessité pour l'économie départementale. Si les femmes ont donc souvent été « cantonnées » à un rôle de second dans les entreprises, le plus souvent auprès de leur conjoint, nous sommes aujourd'hui sur le point d'assister à une forme d'émancipation de la femme dans le secteur des métiers. Celle-ci reste toutefois encore trop timide puisque les femmes ne représentent que 30 % des créateurs que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle a accueillis lors des douze derniers mois.



Le jeudi 7 octobre, ce sont près de 20 femmes qui se sont approprié le Chapiteau des artisans de la CMA 57 à la 75^e FIM pour montrer leurs savoir-faire et inciter d'autres femmes à « se lancer dans l'artisanat ». Une opération menée avec le concours de Nouria Yahy-Boggio (Déléguee régionale aux droits des femmes et à l'égalité) et de Karel Vasak (Directeur régional de la Société Générale).

LES APPRENTIS SE MOBILISENT POUR « OCTOBRE ROSE »

Partenaire de l'opération de sensibilisation du dépistage du cancer du sein, la CMA 57 a proposé à ses apprenti(e)s du CFA Ernest Meyer de Metz de mettre en place une action de leur choix. Accompagnés de leurs professeurs (Laurent Franz, Claire Mertz, Albert Turra et Karima Meddahi), ils ont imaginé un texte d'information qui a été mis en page par la classe de Brevet des Métiers d'Art « Enseigne et Décor ».

Cette réalisation a ensuite été imprimée à près de 1000 exemplaires distribués à chaque apprenti(e) pour que le sujet soit abordé dans l'environnement familial.

➔ PLUS D'INFOS SUR CANCERDUSEIN.ORG



Artisans : ANTICIPEZ votre transmission



ACCOMPAGNEZ VOTRE SALARIÉ

Vous avez identifié un salarié susceptible de reprendre votre entreprise. OPCAMS* lui propose de bénéficier du dispositif « transmission - reprise d'entreprise » cofinancé par l'Europe (FSE) et l'État (EDEC).

UN FINANCEMENT OPTIMAL

OPCAMS finance 100 % du Stage de Préparation à l'Installation (SPI), obligatoire pour devenir artisan et 2 à 6 journées de formation transversale complémentaire au choix du salarié.

TRANSMETTEZ VOTRE EXPÉRIENCE

Le gérant est indemnisé pour la « formation interne » de son salarié en entreprise (150 h maximum rémunérées jusqu'à 1 500 €).

UN PARCOURS CLÉ EN MAINS

OPCAMS gère les démarches administratives, financières du dossier et vous rembourse le salaire (10 €/h maximum) du salarié en formation, ses frais de déplacements et de restauration (plafond de 15 €/jour).

➔ Contacts conseillers :

Corinne Sloan : 01 49 20 85 29 / c.sloan@opcams.fr
ou Frédéric Cauet : 06 78 54 18 86 / f.cauet@opcams.fr www.opcams.fr

* Organisme Paritaire Collecteur Agréé de l'Artisanat des Métiers et Services (Principales branches : pressing, coiffure, esthétique, fleuristerie, ameublement, prothèse dentaire, bijouterie, machinisme agricole...).



Bourse des métiers

ALIMENTATION

➔ 100900029 - METZ PÂTISSERIE-CHOCOLATERIE - SALON

DETHÉ - Vds fonds proche écoles - Surf. : 120 m² (labo + magasin) - CA : 530 000 € - Matériel en très bon état - Clientèle fidèle (particul. + prof) - Personnel qualifié.

BÂTIMENT

➔ 100700021 - METZ SUD - MENUISERIE Proposition de partenariat à un artisan du métier - Mise à dispo de l'atelier (24,5 m²), du mat. et des machines - Loyer intéressant.

➔ 100300005 - NORD MEUSIEN - MENUISERIE-ÉBÉNISTERIE - Vds fonds cause retraite CA : 307 000 € - Atelier : 700 m² - Magasin : 300 m² - Accompagnement possible du repreneur - Maison fondée en 1938 Sans concurrence proche.

➔ 100900030 - THIONVILLE-EST - CHAUFFAGE SANITAIRE RAMONAGE - Vds fonds cause maladie - Prix : 65 000 € avec matériel en bon état.

SERVICES

➔ 100800023 - HYPERCENTRE METZ - SALON DE COIFFURE - Cède fonds - 5 postes coiffage, 3 bacs - Local : 40 m² + 50 m² (réserve + bureau) Loyer : 2 010 € - Prix : 160 000 €.

➔ 100500013 - LONGEVILLE-LÈS-METZ - SALON DE COIFFURE - Vends fonds - 3 bacs à shampooing, 5 places de coiffage - Parking + TCRM - Refait en 2007 - Prix : 77 000 €.

➔ 100700022 - MONTIGNY-LÈS-METZ - SALON DE COIFFURE - Cède fonds tenu depuis 1987 Bon emplacement - Surface : 79 m² - 7 postes coiffage, 3 bacs - CA : 95 000 € - Prix : 65 000 €.

➔ 100700018 - SARREGUEMINES - COIFFURE - ESTHÉTIQUE - Cède fonds commerce Équipements et locaux neufs - 3 bacs, 9 postes coiffage, 1 cabine soins - Bonne situation Parking - Accompagnement possible du repreneur.

➔ 100700020 - SIERCK-LES-BAINS - SALON DE COIFFURE - Cède fonds - Local : 40 m² - Rénové en 2009 - 4 postes coiffage - CA : 60 000 € - Loyer 400 €.

➔ 100700019 - THIONVILLE-EST - SALON DE COIFFURE - Cède fonds - Local et mat. en bon état - Surface : 120 m² - 5 bacs, cabine UV Proche commerces, cab. médicaux - Parking Prix : 50 000 €.

➔ 100300006 - METZ-THIONVILLE - INSTITUT DE SOINS ESTHÉTIQUES - Vds fonds de commerce - Locaux neufs - Parking - Matériel en bon état - 3 cabines de soins, 1 UV, 1 ongles et 1 douche - Clientèle fidèle - CA : 106 000 €.

➔ 100400011 - SARREGUEMINES - ONGLERIE - INST. DE BEAUTÉ - Cède fonds - Rénové en 2009

Surface : 100 m² - CA : 280 000 €

Sites Internet - Fichier de 100 000 clients 1 cab. soins équipée - Parking.

➔ 100900032 - CENTRE-VILLE METZ - RETOUCHERIE - Vds fonds avec mat. en TBE Bon CA - Clientèle : gds magasins + particuliers Loyer mensuel : 420 € - Bail renouvelé en mai 2010 - Prix : 20 000 €.

➔ 100900031 - MOSELLE-EST - 2 ATELIERS COUTURE - Vds fonds - Mat. en bon état - CA : 140 000 € - Locaux : 14,5 m² - Clientèle fidèle Accompagnement possible du repreneur

➔ 100700017 - THIONVILLE-OUEST - CORDONNERIE MULTISERVICES - Cède fonds galerie commerciale - Bonne rentabilité 40 ans d'existence - Local : 36 m² - Loyer : 1 560 € TTC.

➔ 100800024 - PAYS DE BITCHE - FLEURISTE Cède fonds Axe passant - Parking - Refait à neuf en 2008 - Surface : 36 m² + 17 m² (atelier) + terrasse.

➔ 100800025 - METZ - MAINTENANCE DE BOWLING - Cède fonds - 40 ans d'ancienneté - Leader sur son secteur - Formation et suivi du repreneur.

➔ 100800026 - FORBACH - GARAGE POIDS LOURDS - Cède fonds + murs + logement - Surface : 6 000 m² - CA : 670 000 €.

➔ 100800027 - THIONVILLE-OUEST - SALON DE TOILETTAGE - Vends fonds - Surface : 45 m².

Récompenses

MEILLEURS ESPOIRS féminin et masculin

Elle se nomme Caroline Schmitt et Laurent Kuster et défendront les couleurs de la Lorraine à la finale nationale des 41^{es} Olympiades des Métiers du 3 au 5 février 2011, à Paris. La première est actuellement en Brevet de Maîtrise Coiffure au CFA Ernest Meyer de Metz et possède déjà, à tout juste 20 ans, un joli palmarès.

Un parcours exemplaire qui n'a pas manqué d'attirer la curiosité de la profession puisque Caroline a intégré voilà mainte-



Lauréate des sélections régionales des 41^{es} Olympiades des Métiers, CAROLINE SCHMITT s'est prêtée à une démonstration coiffure lors de la 75^e Foire Internationale de Metz en octobre dernier.

nant deux ans l'Équipe de France de coiffure, et vient de représenter notre pays au Mondial de la Coiffure

qui s'est tenu à Paris du 6 au 8 novembre.

Le second est aussi âgé de 20 ans et est issu du CFA Camille Weiss de Forbach où il a passé avec succès son BEP, puis son Bac Pro Maintenance de Véhicules Automobiles avec « Mention Très Bien ».

Il poursuit actuellement sur un BTS par alternance avec le Garage Nomine à Epping.

Nul doute que cet ancien gardien de foot saura plonger sur l'occasion qui lui est offerte de briller à nouveau.

Info

ÉCO-CONSTRUCTION : LA CMA 57 ET LE CG 57 MOBILISENT LES ACTEURS DU BÂTIMENT

En juin 2010, une délégation de chefs d'entreprise et acteurs du bâtiment de la Moselle s'est rendue en Autriche, au Vorarlberg, afin de découvrir comment été abordée la question de l'éco-construction.

Cette visite organisée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, avec le soutien du Conseil Général de la Moselle (CG57) a dernièrement donné lieu à une restitution.

Comme l'a expliqué Claude Bitte, Vice-Président du CG 57, cette initiative originale « s'inscrit dans le cadre des actions du Département visant à renforcer son engagement en matière de développement durable ». Pierre Streiff a, quant à lui, rappelé que cette démarche complétait d'autres opérations (réunions d'informations, exposition...) déjà mises en place depuis 2009 suite à la signature d'une charte avec le CG 57, l'ADEME Lorraine et les Fédérations professionnelles du Bâtiment, pour promouvoir le « Bâtiment durable et Intelligent ».

L'enseignement principal que l'on puisse tirer de ces visites dans le fief de l'éco-construction est le retard pris par les acteurs du bâtiment en France pour produire des bâtiments à basse consommation d'énergie. Depuis 20 ans, l'éco-construction est une réalité en Autriche avec des obligations réglementaires, des subventions accordées et une culture du dialogue et de la coopération interprofessionnelle.

En comparaison, l'offre en matière d'éco-construction est encore insuffisante et peu structurée en France, et plus particulièrement en Moselle au regard du poids économique du secteur et des potentiels de développement durable. La mobilisation durable des décideurs et acteurs politiques et économiques mosellans est donc essentielle. C'est cette conclusion que Claude Bitte et Pierre Streiff ont exposée devant les représentants du secteur du bâtiment, les assurant d'œuvrer de leur côté, au niveau départemental, mais aussi national, à la concrétisation d'actions fortes allant dans le bon sens.



STUDIO OLIVIER D'ALESSANDRO

Architecture d'intérieur

SOLUTIONS ESTHETIQUES
POUR
COLLECTIVITES
ET
PROFESSIONNELS
*
CREATION DE MOBILIER



Studio
d'alejandro *Olivier*

"LE DEPOT" 500 m2 dédiés à l'univers déco 2 rue Drogon 57000 METZ
TEL/FAX 03 87 62 18 58 studio_od@yahoo.fr <http://studio-od.blogspot.com/>

Enquête H&M Des résultats ENCOURAGEANTS

En juillet dernier, nous vous avons glissé un questionnaire pour connaître vos attentes sur la revue que vous tenez entre vos mains. Vous avez été nombreux à nous répondre, nous permettant ainsi de cibler de façon plus fine vos besoins. Nous vous remercions de votre participation et vous invitons à découvrir les résultats.

➔ Vous avez été une majorité de femmes (60 %) chefs d'entreprise (80 %) à nous répondre pour nous indiquer que vous consacriez entre 10 et 20 minutes (80 %) à la lecture d'Hommes & Métiers.

➔ Vous êtes 100 % des sondés à juger utile cette publication, à la trouver attrayante (80 %) et compréhensible (90 %).

➔ Les pages les plus lues sont celles :

- des Actualités Région (80 %),
- des Actualités Moselle (70 %),
- du Dossier (70 %),
- de la rubrique « C net » (70 %),
- suivis par la « parole d'expert » (60 %),
- et le « Métier » (50 %).

➔ Enfin, 70 % des sondés ne souhaitent pas recevoir des informations plus fréquentes par e-mail.



Dernière info... C'est l'entreprise A+M Manufacture basée à Metz et dirigée depuis 2007 par Olivier d'Alessandro qui a remporté la page de publicité située sur la page de gauche.

VOUS ÊTES 80 % À JUGER ATTRAYANTE LA REVUE HOMMES & MÉTIERS.

info

QUALIFICATION : ARTISANS, AFFICHEZ VOS COULEURS !

La qualité d'Artisan ou d'Artisan Maître a été créée pour garantir à votre clientèle votre savoir-faire. Elle marque votre différence vis-à-vis de vos concurrents. N'hésitez pas à en faire la demande auprès de la CMA 57, et ainsi apposer sur vos véhicules et vos locaux, ce sigle reconnu comme une marque de qualité par les consommateurs.

La qualité d'Artisan

Elle est attribuée par le Président de la CMA 57, sur demande, aux chefs d'entreprise justifiant :

- ➔ soit d'un CAP, d'un BEP, ou d'un titre équivalent dans le métier exercé ou dans un métier connexe ;
- ➔ soit d'une immatriculation d'au moins 6 ans dans le métier.

La qualité d'Artisan Maître

Elle est attribuée par le Président de la CMA 57, sur demande, aux chefs d'entreprise justifiant :

- ➔ d'un Brevet de Maîtrise (BM) dans le métier exercé et âgés de 24 ans au moins.

Cette qualité d'Artisan Maître est propre à l'Alsace-Moselle et issue du Droit local. Dans les autres départements, on parle d'Artisan et de Maître Artisan

Dans un cas comme dans l'autre, ces conditions doivent être obligatoirement satisfaites par le chef d'entreprise.

➔ **POUR FAIRE VOTRE DEMANDE, CONTACTEZ LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MOSELLE AU 0820 857 057**

(PRIX D'UN APPEL LOCAL)



5 bonnes raisons de passer à l'acte

Afficher sa qualité d'Artisan ou d'Artisan Maître vous aide à :

- renforcer votre relation client,
- conquérir de nouveaux marchés,
- affirmer votre identité d'entreprise artisanale,
- valoriser votre qualification professionnelle,
- promouvoir votre savoir-faire.

L'accessibilité

UN ENJEU POUR LE FUTUR, un marché pour les artisans

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances exprime le principe « d'accès à tout pour tous ». Une loi qui crée de nouvelles obligations mais qui ouvre également de nouveaux marchés.

Au 1^{er} janvier 2015, toute personne handicapée, quel que soit son handicap, devra pouvoir accéder librement aux ERP (établissements recevant du public) de catégorie 5 (établissements qui reçoivent moins de 200 personnes en même temps) : commerces, salons de coiffure, boulangers... Cette obligation concerne les boutiques mais aussi l'ensemble de la chaîne de déplacement des personnes (transports, établissements publics...) et s'étend au cadre du bâti. Les entreprises artisanales qui reçoivent du public sont donc concernées par la réglementation à plusieurs niveaux quelle que soit leur activité.

Ainsi, tous les établissements recevant du public, publics ou privés, doivent se soumettre à la réglementation et permettre aux personnes handicapées de circuler, d'accéder aux équipements, de se repérer et de communiquer, avec la plus grande autonomie. Leur offre de services

doit être accessible aux personnes ayant divers types de handicaps, une large partie de la population étant concernée par une restriction de ses capacités (1 Français sur 4 souffre d'une incapacité, d'un handicap ou d'une limitation d'activité, soit 26,4 % selon une étude de l'INSEE réalisée en 2002). En 2030, les plus de 65 ans doubleront et les plus de 85 auront triplé et, tôt ou tard, le vieillissement va s'accompagner d'une limitation des capacités visuelles, auditives et motrices.

Dans la démarche voulue par la loi, tous les types de handicaps (voir ci-dessous) doivent être considérés, qu'ils soient moteurs, auditifs, visuels ou cognitifs :



En conséquence, les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

Au-delà de cette réglementation, il s'agit bien pour les commerces de fournir un véritable accès à leurs services qui peut s'avérer être un moyen de maintenir et d'élargir sa clientèle. Qui n'a jamais eu de difficultés à entrer dans un magasin avec une poussette, à monter les marches, ou encore à lire les étiquetages chez son boulanger ? Tant d'exemples qui prouvent qu'une grande partie de la population est concernée.

DE NOUVELLES OBLIGATIONS

L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures des établissements recevant du public (ERP). Les solutions pour rendre accessible votre offre de services dépendent de la configuration des lieux.





© MEEBAT/DGALNOC et OC2 - Illustration : Pierre-Antoine Thierry - www.titwaive.fr

A minima, toute personne handicapée doit pouvoir entrer dans le commerce (pas de seuil supérieur à 2 cm, porte d'entrée de 0,90 m de large), avoir un endroit réservé près de l'entrée pour accéder aux services de l'établissement (largeur d'encombrement d'un fauteuil roulant, 1,30 m X 0,80 m, et aire de rotation de 1,50 m de diamètre) ou tout simplement trouver une chaise si elle a du mal à rester debout. Pour accéder aux caisses par exemple, prévoyez un cheminement intérieur de 1,40 m ainsi que la possibilité demi-tour (giration de 1,50 m) et un éclairage suffisant (200 lux sur les caisses).

Vous pouvez favoriser l'accès à l'information des clients handicapés visuels, si vous écrivez en gros caractères avec un contraste suffisant entre le fond du document et l'écrit, les étiquettes, les tarifs, les cartes du jour. Diverses situations de handicaps existent.

Si vous effectuez déjà des travaux, vous êtes concernés : vous devez remplir une demande d'autorisation de travaux auprès de votre mairie. Des pièces justificatives vous seront demandées et votre dossier sera examiné par la Direction Départementale des Territoires à la Préfecture.

À noter que si vous effectuez des travaux pour rendre accessible votre commerce, vous anticipez la réglementation et vous pouvez ainsi bénéficier d'aides publiques (des subventions sont accordées pour un bouquet de travaux selon le projet de l'entreprise et avec des investissements minimum - 10 000 et 8 000 euros).

DES DÉROGATIONS TOUTEFOIS ENVISAGEABLES

Il est parfois impossible pour les entreprises de répondre à ce qui est imposé par la réglementation. Dans ce cas, pour la réalisation de travaux

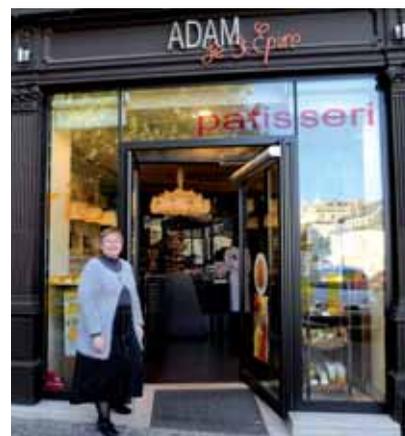
« Si vous effectuez des travaux pour rendre accessible votre commerce, vous anticipez la réglementation et vous pouvez ainsi bénéficier d'aides publiques. »

Témoign

PAS TROP DE TRACAS

ADRESSE TRÈS RÉPUTÉE, LA PÂTISSERIE ADAM A DÉCIDÉ DE SE REFAIRE UNE BEAUTÉ À LA FAVEUR DE L'ÉTÉ.

« Avec mon mari, nous sommes à dix ans de la retraite. On avait quelques travaux à engager, tout en gardant nos niches et notre beau plafond. Avec une bricole par ci et par là, on a finalement tout cassé et en avons profité pour tout refaire », témoigne la patronne Élisabeth Adam. Changer les comptoirs d'abord. « Plutôt qu'un produit standardisé, je voulais des comptoirs de chez AMC à Lunéville dont nous sommes contents depuis plus de 20 ans. » S'ensuit la façade extérieure. « Nous avons travaillé avec Patrick Mantini, l'architecte agencier lyonnais de notre fournisseur. » Une demande est déposée en mairie. Très vite, les choses auraient pu se gâter. « Je connais quelqu'un de la mairie qui a prévenu : attention Élisabeth, je te préviens, ton dossier a été refusé. » Rapide coup de fil à l'architecte, rompu à travailler dans des secteurs sauvegardés et historiques. Il a été rassurant. En fait, le professionnel a rectifié quelques détails. « C'était notamment une question de largeur de la porte et de hauteur de la rampe d'accès pour les handicapés. On a anticipé sur toutes les futures normes, mais il a fallu décaisser le sol jusqu'à l'extrême limite du plafond de la cave. Au fond, nous n'avons pas trop eu de tracas finalement. »



ou avant le 1^{er} janvier 2015, des dérogations peuvent être demandées. Trois cas de dérogations sont prévus :

- impossibilités techniques,
- protection de patrimoine architectural,
- conséquences excessives sur l'activité de l'établissement.

Le délai d'instruction de votre dossier peut prendre jusqu'à trois mois (délai maximum).

MARCHÉ ET DÉVELOPPEMENT DU SAVOIR-FAIRE DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT

Notre habitat est amené à jouer un rôle important pour notre autonomie. Les modes de vie évoluent, le vieillissement de la population, les préoccupations de confort et de santé nécessitent pour les entreprises artisanales d'adapter leurs savoir-faire et d'intégrer de



nouveaux aspects dans leurs pratiques.

L'accessibilité de l'habitat va essentiellement impacter sur les métiers du bâtiment et plus exactement sur les métiers du second œuvre (électricité, sanitaires, menuiserie, revêtement...).

Deux axes de développement se présentent aux artisans du bâtiment :

- l'adaptation du cadre du bâti à une déficience,

■ l'intégration lors de la construction, l'aménagement ou la réhabilitation de l'habitat en lien avec les capacités des occupants.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, tous les types de handicaps sont pris en compte dans la conception des bâtiments neufs et au 1^{er} janvier 2015, tous les ERP publics ou privés devront répondre aux exigences de l'accessibilité.

Le budget global de mise en accessibilité des 175 000 établissements

Témoign

« On n'a rien pu faire »

L'ESTHÉTICIENNE SYLVIE GUBIAN A INSTALLÉ SON SPA « DE SENS ET D'ESPRIT » VOICI 2 ANS. IL FALLAIT IMAGINER DIVERS AMÉNAGEMENTS À QUELQUES DIZAINES DE MÈTRES DU MUSÉE LORRAIN CLASSÉ MONUMENT HISTORIQUE. PAS ÉVIDENT...

Les travaux sur la façade ont été très contraignants. C'est bien simple, même avec le renfort d'un architecte, on n'a rien pu faire. Même le changement de couleur du beige au chocolat : impossible. À l'intérieur, les contraintes du bâtiment et de la copropriété, ont obligé à des contorsions pour installer des toilettes mais aussi la climatisation. Comme il était impossible de l'installer en façade, le groupe de climatisation a été posé à la cave, évidemment avec des surcoûts. Même les volets pliants qui ne se déplient plus depuis plusieurs dizaines d'années. Impossible d'y toucher. Autant dire que l'autorisation de travaux déposée à la mairie n'autorisait pas grand-chose. Plus embarrassant : Sylvie Gubian voulait anticiper sur les nouvelles normes pour l'accessibilité des handicapés, en installant une rampe. Impossible encore. Nous avons gardé les deux marches... Et nos collègues du quartier sont confrontés aux mêmes contraintes. Comme moi, ils voient mal comment nous pourrions procéder quand les nouvelles normes entreront en vigueur.





© barrier - Franz Pfluegl

Témoign « De vrais obstacles au quotidien »

STÉPHANIE BENJAMIN, GÉRANTE BJMÉTAL, CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES, NON VOYANTE, TÉMOIGNE...

Quand on évoque l'accessibilité des commerces ou des lieux publics, il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas que les personnes ayant un handicap reconnu. Les personnes âgées, malades, les femmes enceintes ou avec poussette sont également concernées et représentent une large partie de la population. Les grandes surfaces sont largement en avance par exemple sur ce sujet. Nous sommes tous des clients potentiels, donc elles se sont adaptées depuis déjà quelque temps. Les normes sont contraignantes pour les entreprises artisanales, c'est sûr, mais un escalier ou des portes non automatisés sont de vrais obstacles au quotidien !



recevant du public est estimé à 15 milliards d'euros TTC, hors frais de maîtrise d'œuvre. De nombreuses communes vont devoir engager des travaux, ce qui représente d'ici 2015 un marché significatif pour les entreprises du bâtiment. Grâce à leur connaissance du marché,

les artisans pourront permettre à une personne dépendante de conserver

toute l'autonomie dont elle est capable en améliorant sa vie.

↳ Contacts / Sources :

- CNISAM (Centre National d'Innovation Autonomie Santé) - CRMA du Limousin
14 rue de Belfort - Limoges - Tél. : 05 55 79 45 02 / Fax. : 05 55 79 30 29
contact@cnisam.fr / www.cnisam.fr
- CMA 55 - Hervé Lebon au 03 29 79 75 18 ou h.lebon@cma-meuse.fr
- CMA54 - Cnidep au 03 83 95 60 88
- CMA 57 - 0820 857 057 (prix d'un appel local)



QUELLES SONT LES ÉCHÉANCES POUR RENDRE ACCESSIBLE VOTRE ÉTABLISSEMENT EN CATÉGORIE 5 ?

OBLIGATION AVANT 2015

■ CAS 1

Si je fais des travaux intérieurs en conservant le volume ou les surfaces existantes (« internes »)

A minima, je maintiens les conditions initiales d'accessibilité, sachant que la loi impose la mise aux normes au 1^{er} janvier 2015.

■ CAS 2

Si je crée des surfaces ou des volumes nouveaux (« supplémentaires »)

Les parties en travaux doivent respecter les règles du neuf : respect des exigences d'accessibilité pour la partie de bâtiment proche de l'entrée principale (cas 1) et (cas 2). Des atténuations sont possibles s'il existe des contraintes de structure (arrêté du 21 mars 2007).

Une partie du bâtiment ou de l'installation doit fournir l'ensemble des prestations en vue desquelles l'établissement est conçu.

Cette partie considérée du bâtiment doit être la plus proche possible de l'entrée principale et doit être desservie par le cheminement usuel.

Une partie des prestations peut être fournie par des mesures de substitution.

1^{er} JANVIER 2015

Accessibilité d'une partie du bâtiment avec toutes les prestations respectant les articles R.111-19-2 et 3*

OBLIGATION APRÈS 2015

■ CAS 3

Si je fais des travaux et mises aux normes, je dois respecter les exigences d'accessibilité « internes » et « supplémentaires » pour la partie de bâtiment proche de l'entrée principale avec atténuation possible s'il existe des contraintes de structure (arrêté du 21 mars 2007).

Les parties du bâtiment ou des installations où sont réalisés des travaux de modification, sans changement de destination, doivent respecter les dispositions du neuf et être conformes aux articles R.111-19-2 et 3*

*R. 111-19-2: Cheminements extérieurs, stationnement des véhicules, conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments, circulations intérieures horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments, les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public, équipements et mobiliers intérieurs, dispositifs d'éclairage et information des usagers.

*R. 111-19-3: Établissements et installations comportant des cabines d'essayage, d'habillage et déshabillage et caisses de paiement disposées en batterie.



Plâtrier plaquiste La passion du BEL OUVRAGE

— Difficile de présenter le métier de plâtrier sans évoquer celui de plaquiste. Les deux métiers sont étroitement liés. Le premier travaille à partir de la poudre de plâtre diluée dans de l'eau et le deuxième assure le montage de systèmes constructifs. Les deux travaillent le plâtre, l'un à partir d'une technique humide, l'autre d'une technique sèche.

Selon Dominique Bazin, artisan plâtrier depuis plus de 35 ans à Savonnières-en-Perthois (55) : « Aujourd'hui, la pose de plaques représente 80 % de l'activité. Nous sommes dans une région où, culturellement, le plâtre traditionnel n'est quasiment plus employé, ce n'est pas du tout le cas, par exemple, en Bretagne où le plâtre traditionnel est roi. En revanche, on peut aussi mixer le plâtre et les plaques, ce n'est pas incompatible. »

UN TRAVAIL DE FINITION

Le plâtrier intervient à la fin du chantier, lorsque toutes les réalisations de gros œuvre ont été effectuées. Son travail commence lorsque la charpente est posée ou les fondations fixées. Le plâtrier arrive sur le chantier juste après les maçons et juste avant les électriciens, installateurs sanitaires, menuisiers et peintres. Ses réalisations sont essentiellement concentrées dans les espaces intérieurs. « Pour former un plâtrier il faut au minimum 4 à 5 ans, il faut aimer ce métier parce qu'il est éprouvant physiquement. Heureusement, le

matériel a beaucoup évolué, les stages de formation permettent également d'apprendre les bons gestes », affirme Dominique Bazin.

Du sol au plafond, en passant par les murs et les cloisons, il aménage, isole et décore.

Le plâtrier construit des cloisons en plâtre ou enduit avec du plâtre les murs et les plafonds.

Contrairement au maçon qui s'occupe du gros œuvre et qui est responsable des fondations de la construction, le plâtrier prend à sa charge toutes les cloisons intérieures.

Ces cloisons sont non porteuses : leur objectif est de séparer les pièces entre elles et non d'assurer le maintien de l'édifice, même s'il est important de les monter sur une surface complètement plane.

Le plâtrier s'aide alors d'un niveau d'eau pour vérifier son support.

Il est devenu aussi un plaquiste, il réalise alors des cloisons sèches.

Il monte des éléments préfabriqués, les plaques, véritables systèmes constructifs incluant des fonctions d'isolation thermique, phonique, de protection contre l'incendie ou de décoration.

Les plâtriers plaquistes cloisonnent l'espace. Leurs doublages offrent des qualités d'isolation.

Ils réalisent des plafonds ou des gaines techniques indispensables au passage des câbles et tuyaux et pour dissimuler ces différents circuits peu esthétiques, bien entendu.

Si le plâtrier monte des ouvrages en briques et carreaux de plâtre, il travaille surtout le plâtre pour rendre

« QUAND JE SUIS DEVANT MON OUVRAGE, J'AIME ÇA. LE PLÂTRE C'EST UN MATÉRIAU EXTRAORDINAIRE, ÉCOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE, ESTHÉTIQUE, PARE-FEU... »



© CIVAB8

© Fotolia - Natelli_Ur

les surfaces lisses.

Son activité principale consiste à monter des cloisons parfaitement polies pour préparer au mieux le travail des peintres ou des menuisiers qui interviendront après lui. Ces cloisons seront ensuite peintes ou recouvertes de papier peint par le peintre en bâtiment. La qualité du lissage des surfaces est déterminante pour le travail des corps de métiers qui lui succéderont sur le chantier. Bien souvent il doit d'ailleurs enduire les surfaces pour en rattraper les inégalités.

Certains vont jusqu'à effectuer un travail de décoration en créant des corniches, des moulures ou des rosaces.

PRODUITS ET TECHNIQUES

Le plâtrier gâche le plâtre en poudre en le diluant dans de l'eau, avant de l'étaler à l'aide d'une taloche, puis de le lisser en appliquant un mélange encore plus fluide.

Travailler le plâtre avant qu'il ne prenne demande de la rapidité.

« En plâtrerie traditionnelle, la gestuelle est très importante, elle détermine la qualité du travail. En plus, c'est un travail très organisé dans des temps donnés par la nature de la gâchée, qui peut être manuelle, mécanique avec du plâtre allégé ou projeté. Quoi qu'il en soit la finition est toujours traditionnelle, l'expérience forge le coup d'œil pour la mise à niveau et surtout l'acqui-

« NOUS SOMMES DANS UNE RÉGION OÙ, CULTURELLEMENT, LE PLÂTRE TRADITIONNEL N'EST QUASIMENT PLUS EMPLOYÉ. »

sition du "coup de patte", il faut sentir la matière et avoir la satisfaction d'avoir réalisé un bel ouvrage », explique le professionnel.

UN MÉTIER OUVERT ET EN ÉVOLUTION

De nouveaux produits font leur apparition sur le marché : cloisons en bois, en métal ou en plastique, plafonds suspendus ou faux plafonds... S'il n'a pas modifié l'esprit même de la profession, cet essor a provoqué des changements : les plâtriers sont aujourd'hui de plus en plus qualifiés.

À partir de la plâtrerie, il est possible de diversifier son activité dans la continuité du métier.

« Moi je ne l'ai pas souhaité parce que j'ai personnel-

lement besoin de maîtriser tout ce que je réalise, l'essentiel est de satisfaire le client dans les règles de l'art. Je suis un plâtrier traditionnel, ce qui me plaît ce sont les moulures faites sur place, les corniches en staff. En plus, j'ai hérité des outils de mon oncle qui était staffeur. Mon regret c'est de ne pas avoir suivi une formation pour apprendre ce métier. Afin de pérenniser notre métier, je forme des apprentis et prends régulièrement des stagiaires de collègues

ou d'organismes de formation. Il est regrettable de constater que certains chantiers sont réalisés par des corps d'état non spécialisés », conclut l'artisan.



© sowan - Fotolia.com

CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES, CONJOINTS COLLABORATEURS OU ASSOCIÉS ET AUXILIAIRES FAMILIAUX

**Formations à la gestion
et au développement d'entreprise
financées par le Conseil de la Formation
de la Chambre Régionale
de Métiers et de l'Artisanat**



- 1 FORMATIONS DIPLÔMANTES
- 2 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
- 3 GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE
- 4 COMMERCIALISATION
- 5 RESSOURCES HUMAINES
- 6 ASPECTS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES
- 7 SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES
- 8 GESTION ENVIRONNEMENTALE
- 9 DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE
- 10 DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

**Ces formations sont financées par le Fonds de Formation
géré par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat:**

- ▶ **Prise en charge possible***
- ▶ **Aucun dossier préalable de demande de financement**

* Dans la limite du barème d'intervention du Fonds. Ce taux de prise en charge pourra être révisé en cours d'année en fonction du volume des demandes et du budget disponible (information auprès de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat).

**Modalités d'accès et de prise en charge, dossier de demande...
Renseignements auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de votre département:**

- ▶ **CMA de Meurthe-et-Moselle au 03 83 95 60 60**
- ▶ **CMA de la Meuse au 03 29 79 20 11**
- ▶ **CMA de la Moselle au 0820 857 057 (0,12 euro TTC/min)**
- ▶ **CMA des Vosges au 03 29 69 55 55**

**Le développement durable de l'entreprise passe par la formation.
Celle du chef d'entreprise est prépondérante pour la compétitivité
et le dynamisme de son entreprise.
En améliorant sa maîtrise des différentes fonctions liées au management,
elle contribue à renforcer sa capacité à conduire et à développer son entreprise.**

Paroles d'expert

EIRL : protégez votre patrimoine personnel



— La loi du 15 juin 2010 sur l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011, a introduit un nouvel article dans le Code de commerce qui stipule que « tout entrepreneur individuel peut affecter à son activité professionnelle un patrimoine séparé de son patrimoine personnel, sans création d'une personne morale ».

Ce nouveau statut d'EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée) est avant tout un statut juridique qui permet d'assurer la protection du patrimoine personnel du chef d'entreprise. Il permettra au 1,5 million d'entrepreneurs français qui exercent en nom propre de créer un patrimoine affecté à leur activité professionnelle et donc de protéger leur patrimoine familial en cas de difficulté professionnelle. Sont notamment visés les créateurs d'entreprise, les entreprises préexistantes et les auto-entrepreneurs. Le patrimoine affecté de l'EIRL comprend l'ensemble des biens, droits, obligations ou sûretés dont l'entrepreneur individuel est titulaire et qui sont nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle. Il peut comprendre également les biens, droits, obligations ou sûretés dont l'entrepreneur individuel est titulaire et qui sont utilisés (sans y être affectés par nature) pour l'exercice de son activité professionnelle.

Le patrimoine affecté devra faire l'objet d'une déclaration d'affectation.

Les éléments affectés au patrimoine professionnel dont la valeur est supérieure à 30 000 € doivent faire l'objet d'une évaluation au vu d'un rapport établi par un commissaire aux comptes, un expert-comptable, une association de gestion et de comptabilité ou un notaire (en présence d'un bien immobilier et uniquement pour l'évaluation de ce bien).

Du point de vue fiscal, l'EIRL relève de plein droit de l'impôt sur le revenu, mais une possibilité d'option pour l'impôt sur les sociétés est offerte au chef d'entreprise.

Les experts-comptables de la région se tiennent à la disposition des entrepreneurs concernés par ce nouveau statut.

François Petitjean
Président du Conseil Régional de l'Ordre
des Experts-Comptables de Lorraine

Prévention

Les boulangers se mobilisent pour la prévention et le dépistage du cancer du sein

En octobre, l'APCMA et les CMA se sont associées à l'opération « Pour le dépistage, suivez la baguette ». Organisée par la fédération des comités féminins pour la prévention et le dépistage des cancers, cette opération avait pour objectif de convaincre les femmes entre 50 et 74 ans d'effectuer tous les deux ans des mammographies, le moyen de plus efficace de lutte contre le cancer du sein. Grâce au soutien de l'Institut National du Cancer, des Caisses d'assurance-maladie, des structures de gestion pour le dépistage du cancer et de la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française, l'opération de prévention a consisté en la distribution de sachets à pain roses dans les boulangeries, délivrant à leur clientèle un message en faveur du dépistage du cancer du sein. Cette campagne de sensibilisation a eu lieu dans le cadre « d'octobre rose », un événement international de sensibilisation. Au total, 25 millions de sachets à baguettes ont été distribués par les boulangeries dans toute la France.

En bref

HAUTE COUTURE, DESIGN ET ARCHITECTURE

Le Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne accueille du 15 octobre 2010 au 14 mars 2011 une exposition originale, consacrée au design transversal en invitant Maurizio Galante (créateur haute couture) et Tal Lancma (prescripteur de tendances). Véritables conteurs du design, les deux créateurs signent de somptueuses installations aux pouvoirs d'histoire. Les œuvres témoignent de leurs rencontres avec Baccarat, Cerutti ou encore la Fondation Cartier pour l'Art contemporain. Fusionnant passé, futur, artisanat et technologie en notre présent, les créateurs nous racontent les parcours de leurs créations, « ces objets amis chargés d'émotions colorent le quotidien et nous y accompagnent ».

Musée d'Art et d'Industrie
Tél. : 04 77 49 73 20
mai.musee@saint-etienne.fr

LES ARTISANS À L'HONNEUR SUR M6...

« L'Espoir de l'année » présenté par Karine Lemarchand part à la recherche de celui ou celle qui incarne le mieux les couleurs et les valeurs de l'artisanat dans sa profession. Pour lui, ce sera l'opportunité de voir son talent reconnu par un jury de professionnels et de porter haut les couleurs de sa profession devant les téléspectateurs. Et pourquoi pas susciter des vocations pour ce secteur ? L'émission met tour à tour à l'honneur bouchers (16 novembre), coiffeurs (23 novembre) et pâtisseries (30 novembre)...

Aide mémoire

Smic horaire brut :

→ 8,86 € (depuis le 01/01/10)

Smic mensuel brut

→ 1343,77 €

Sécurité Sociale :

→ Trimestre : 8577 €

→ Mensuel : 2859 €

Indice du coût de la construction INSEE :

→ 2^e trim. 2010 1517

→ 1^{er} trim. 2010 1508

→ 4^e trim. 2009 1507

Indice National Bâtiment BTo1 :

→ Juillet 2010 : 827,8

Taux de l'intérêt légal 2010 :

→ 0,65 % (JO du 10/02/10)

Une WEB TV pour valoriser l'offre de services des CMA

« Agir pour réussir, ici et maintenant! », c'est le nom du mini-site présentant en vidéo l'offre de services des chambres de métiers et de l'artisanat.

Huit vidéos sont d'ores et déjà accessibles sur www.artisanat.fr. Les collaborateurs des Chambres de Métiers et de l'Artisanat y présentent leur domaine d'expertise, leur accompagnement des artisans au quotidien. D'ici la fin de l'année, deux vidéos supplémentaires viendront enrichir ce mini-site et concerneront les CFE et la formation-réorientation.

Un dossier spécial sur lepoint.fr (www.lepoint.fr/dossiers/economie/special-artisans/), un dispositif publicitaire sur les sites Internet de la presse quotidienne régionale, une campagne d'e-mailings à destination



d'artisans et une campagne de référencement sur Google accompagnent le lancement de ce mini-site.

➔ Les vidéos sont accessibles sur www.artisanat.fr/offredeservices

On a lu...

« LES NOCES DE MARIE-VICTOIRE » D'ÉLISE FISCHER
Chez Calmann-Lévy,
19 euros.

Le bouleversant destin d'une couturière lorraine au lendemain de la guerre de 1870. Pourquoi Charles s'oppose-t-il soudainement au mariage de son neveu Henri avec Marguerite? Une question qui ne trouvera réponse que bien des années après, lorsqu'Henri découvrira les circonstances de sa naissance dans le journal intime de sa mère, petite couturière entreprenante et courageuse, prise au piège de sa sincérité et victime de l'opprobre dont les filles mères en ce temps-là étaient accablées. Dans cette histoire simple et tragique nourrie de quotidien, et pourtant mystérieuse, l'auteur a su ressusciter une époque, dans un décor minutieusement documenté et rendu avec précision, entre broderies et brasseries.



« CE QUE SAIT LA MAIN » DE RICHARD SENNETT
Chez Albin Michel,
23 euros.

En proposant une définition de l'artisanat beaucoup plus large que celle de travail manuel spécialisé, Richard Sennett soutient que le programmeur informatique, l'artiste, et même le simple parent ou le citoyen font œuvre d'artisan. Ainsi pensé, l'artisanat désigne la tendance foncière de tout homme à soigner son travail et implique une lente acquisition de talents où l'essentiel est de se concentrer sur sa tâche plutôt que sur soi-même. Dans ce livre stimulant, Richard Sennett aborde l'expertise sous toutes ses déclinaisons - depuis les exigences de la technique jusqu'à l'énergie inlassable que nécessite tout bon travail. Nous voyageons ainsi à travers le temps et l'espace, des tailleurs de pierre de la Rome antique aux orfèvres de la Renaissance, des presses du Paris des Lumières aux fabriques du Londres industriel; nous observons les expériences de l'informaticien, de l'infirmière, du médecin, du musicien ou du cuisinier.



La recette du chef

Cassolette d'écrevisses aux morilles et au vin jaune

Recette pour 6 personnes
Par Alain Vincent, boucher-charcutier-traiteur
à Demange-aux-Eaux (55)

Ingrédients

- 60 écrevisses • 100 g de beurre • 1 carotte • 2 échalotes • 1 tomate
- 200 g de morilles fraîches • 10 cl de vin jaune • 25 cl de crème fraîche
- 1 cuillère d'huile • Sel • Poivre • Ciboulette

Recette

Faire revenir dans une sauteuse, sur feu moyen, dans l'huile et la moitié du beurre, les écrevisses châtrees (retirer le petit boyau noir) jusqu'à ce qu'elles deviennent rouges. Baisser le feu, ajouter la carotte et l'échalote coupées en dés, saler et poivrer, ajouter la tomate pelée, concassée.

Laisser évaporer quelques secondes l'eau, mouiller avec le vin jaune et la crème, porter à ébullition 5 minutes, retirer les écrevisses.

Décortiquer tous les crustacés, en garder quelques-uns pour garnir les cassolettes, concasser les autres et les mettre en sauce.

Faire revenir à feu doux les morilles dans le reste de beurre 10 minutes

Verser l'eau rendue par les morilles dans la sauce, laisser réduire, passer au chinois, rectifier l'assaisonnement.

Réchauffer sur feu doux les morilles et les écrevisses, répartir dans les cassolettes avec la sauce et servir sans attendre. Bon appétit!



© DR

LA MUTUELLE SANTÉ PROCHE DE VOUS !



**TRÈS
PROCHE !**

“ Dans mon entreprise, on n'est pas nombreux, mais ça tourne bien. Mes gars sont sérieux et je tiens à les garder. J'ai demandé conseil à Smutie-Smaciv, ma mutuelle entreprise. Ils ont une gamme complémentaire santé aux p'tits oignons, spécialement conçue pour les TPE et qui propose des avantages habituellement réservés aux grosses boîtes. C'est vraiment intéressant, quels que soient l'âge et le statut, tarification réduite et unique pour tout le monde. Mes gars peuvent avoir droit à des déductions fiscales et en plus, je peux bénéficier d'une exonération de charges sociales et de déductions fiscales. On a tous à y gagner ! ”

SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

8 AGENCES EN LORRAINE AU SERVICE DES SALARIÉS,
DES COMMERÇANTS, DES ARTISANS, DES ENTREPRISES
ET DES GROUPES

BAR-LE-DUC 03 29 45 59 59	ÉPINAL 03 29 69 66 00	LAXOU 03 83 95 60 58	LONGWY 03 82 23 07 00
METZ 03 87 15 79 79	NANCY 03 83 90 60 60	REMIREMONT 03 29 26 11 75	SAINT-DIÉ 03 29 55 53 83

**smutie
smaciv**

MUTUELLE D'AVENIR

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COLLECTIVE



- des cotisations santé exonérées de charges sociales et déductibles du bénéfice imposable
- la possibilité de choisir des garanties élevées
- des salariés fidélisés..

VOUS ÊTES BIEN AVEC MAAF ASSURANCES

**Vous aussi, faites nous confiance.
Contactez votre Conseiller MAAF Pro au**

N° Indigo 0 825 325 350

(0,15 € TTC/min depuis un poste fixe + surcoût selon opérateurs)

www.maaf.fr



la référence qualité prix